

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire - exercice 2018 - 3ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine de la santé pour un total de 45 000 € conformément au détail figurant en annexe du rapport,
- d'octroyer des subventions d'équipement à des associations oeuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 45 300 € conformément au détail figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type de fonctionnement avec l'Association pour la recherche et le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et des cancers colo-rectaux (ARCADES), et une convention-type d'équipement avec le Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône, l'Association Handident PACA et l'Association pour le soutien des parents et le développement des enfants,

- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée